

# Plan de Biosécurité

## 2024

---

# Plan de biosécurité

---

## Communication du plan :

- Avant-programme
- Medias sociaux, site web, courriel
- Affichage et sensibilisation

## Prévention avant l'arrivée :

- L'administration des vaccins contre la grippe équine et du virus de l'herpès équin (1&4), dans les 6 mois précédents la compétition est obligatoire pour chaque cheval.
- Les preuves de vaccination pour tous les chevaux doivent être envoyées avec votre inscription.
  - Voir l'article A519 ci-dessous.
- Il ne doit pas y avoir de maladie contagieuse ou infectieuse, y compris la myélite herpétique clinique, dans l'écurie ou le site de compétition d'où provient le cheval depuis les 2 derniers mois.
- L'assainissement des véhicules de transport est conseillé, en particulier ceux qui ont transportés des chevaux vers d'autres endroits.
- La température rectale du cheval doit être enregistrée 2 fois par jour pendant 3 jours consécutifs avant l'arrivée du cheval ainsi qu'une heure avant son départ de l'écurie d'origine
  - Chevaux FEI : dans l'application FEI HorseApp
  - Chevaux concours Or et Bronze : sur le tableau de température EC du cheval
- La température rectale ne doit pas dépasser 38,6°C ou 102°F.
- Tous les boxes seront désinfectés avant l'arrivée des chevaux.
- Pour les compétiteurs de la FEI, les chevaux doivent subir un examen vétérinaire à l'arrivée, y compris un contrôle de température, avant d'être admis à l'écurie de la FEI.

## Contrôle sur le terrain de compétition :

- Les stalles seront assignées par équipe de compétition.
- Les stalles devront être identifiées avec le nom du cheval, l'identification du propriétaire et le numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24.
- Les chevaux doivent être préparés et manipulés dans leurs stalles.
- L'équipement ne doit pas être partagé entre chevaux (brosses, cure-pied, chaudières, bol de moulée...)
- Désinfectez-vous les mains après avoir manipulé un cheval.
- Les portes des stalles doivent être maintenues fermées afin de réduire le contact nez à nez avec les chevaux qui passent.
- Ne laissez pas votre cheval lécher ou renifler les surfaces dans les espaces communs. Si cela se produit, veuillez utiliser une lingette désinfectante sur la zone.

# Plan de biosécurité

---

- Si vous partagez une brouette, veuillez ne pas l'apporter dans le box de votre cheval. Laissez-la dans l'allée.
- Seules les personnes essentielles associées à un cheval doivent s'approcher du box.
- Ne permettez pas aux visiteurs de flatter votre cheval.
- La température normale d'un cheval se situe entre 37,2 et 38,3°C. Toute température supérieure à 38,8°C (102°F) doit être signalée au bureau du concours hippique et/ou au vétérinaire du concours hippique.
- Durant la compétition; la température doit être vérifiée deux fois par jour pour détecter tout signe de maladie infectieuse et affichée sur le devant de la stalle pour que les vétérinaires puissent la consulter. Les compétiteurs CDI ou CCI doivent enregistrer les températures à l'aide de l'application FEI. Les concurrents doivent divulguer tout détail d'une éventuelle maladie infectieuse à la direction de la compétition par courriel à [admin@peob.org](mailto:admin@peob.org) ou au secrétariat afin que l'isolement puisse être instauré rapidement.

## Symptômes à surveiller :

- Température supérieure à 38,8°C (102°F)
- Écoulement nasal anormal
- Toux persistante et/ou respiration laborieuse au repos
- Diarrhée
- Lésion vésiculaire ou ulcéreuse buccale ou coronaire

## Plan d'urgence en cas de cheval symptomatique :

- Aviser immédiatement l'organisation
- Garder le cheval au box, sans contact avec les autres chevaux ou humains
- Stalle d'isolement pour tout cheval présentant des symptômes
- Isolement d'un bloc d'écurie entier si requis par le vétérinaire
- Mesures sanitaires renforcées et EPI
- Disponibilité des soins vétérinaires (frais du propriétaire)
- Retrait du terrain dès que possible
- Signalez tout cheval présentant des symptômes au vétérinaire de la FEI et au secrétariat de concours pour des chevaux nationaux

# Plan de biosécurité

---

## **Règlement général de Canada Équestre. ARTICLE A519 VACCINATIONS:**

Tous les chevaux participant aux compétitions sanctionnées par Canada Équestre doivent avoir reçu les vaccins contre la grippe équine et le virus de l'herpès équin (1 et 4) dans les 6 mois (période de grâce +21 jours) avant leur arrivée à l'événement. Aucun cheval ne doit être vacciné dans les 7 jours précédant son arrivée à l'événement. Les chevaux qui ne respectent pas cette règle peuvent être invités à quitter le site de l'événement à la discrétion de la direction de la compétition.